

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LOMAGNE****COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués par le Président le 24 mars 2022, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Patrice SUAREZ. Selon les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire, un tiers des membres présents suffit pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Sébastien LANNES, Odile BORDES, Guillaume POLO, Alain MAGNAUT, Thierry MIRAILH, Pierrette LESCURE, Florence CHEBASSIER, Christian MANABERA, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILLY, Christiane PREVITALI, Max ROUMAT, Jérémy LAGARDE, Guillaume SALIDO, Nicole ARDOUIN, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, Serge PIVETA, Francis BARELLA, Denis RICAUT, Michèle CASTELL-LLEVOT, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Nadine LABORIE, Benjamin VERGNES, Maryse GOURGUES, Karine MONGE, Christophe TERNIER, Lionel POUTEAU.

Etaient absents ou excusés :

Sébastien BIASOLO, Jean-Jacques SANGALI, Elodie GIORDANO, Philippe STARCK, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Eric LABORDE, Jean-Charles GUIRAUT, Dominique GONELLA, Jean-Claude MARTINELLI, Alexandra LEROY BACHELIER, Valérie MAUREL, Pétra FORZY, Karine JACKSON, David COLLEONI, Philippe BATTISTON, Alexandre RINSANT, Philippe LANCQUART, Yannick DELEMASURE, Antoine COURNOT, Alain FREZOULS, Denise GOULARD, Carole BELLIER, Murielle FAURE, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry BROQUA.

A donné procuration :

Karine JACKSON à René CARPENTIER

Secrétaire de séance :

Jérémy LAGARDE

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par le Président,

VU l'affectation des résultats 2021,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 présenté par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité avec une abstention,

- **APPROUVE** le projet de budget primitif, tel qu'il figure en annexe, pour l'exercice 2022, pour les propositions nouvelles, en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **Investissement**

Dépenses	:	3 624 143.00 €
Recettes	:	3 855 543.00 €

- **Fonctionnement**

Dépenses	:	2 806 768.53 €
Recettes	:	2 806 768.53 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	3 874 543.00 € (dont 250 400.00 € de RAR)
Recettes	:	3 874 543.00 € (dont 19 000.00 € de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à LECTOURE,

Patrice SUAREZ

